

Questions orales

● (1430)

LA LIBERTÉ QU'ONT LES CANADIENS DE QUITTER LA LIBYE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Depuis deux minutes, il nous a assurés deux fois que tout porte à croire que les Canadiens qui se trouvent en Libye sont en sécurité. Tant mieux! Mais alors, pourquoi hésite-t-il à nous dire si nos compatriotes sont libres, effectivement, de quitter ce pays et si le gouvernement canadien a bel et bien obtenu des Libyens l'autorisation d'envoyer des avions en vue de rapatrier les Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député dénature mes propos. J'ai dit que rien ne prouve que la vie des Canadiens qui se trouvent en Libye est menacée. Il n'y a pas d'incohérence entre cette affirmation et ce que le premier ministre a dit le 10 janvier et qu'il a répété vendredi dernier, lorsqu'il a exhorté les personnes concernées à évaluer leur degré de sécurité et à prendre les mesures qui s'imposent. En ce qui a trait aux mesures d'urgence, le député doit bien savoir que le fait même d'en révéler les détails les compromettrait.

LA POSSIBILITÉ DE RAPATRIER LES CANADIENS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): La réponse du vice-premier ministre est incohérente en soi. Puisque, selon lui, nous n'avons aucun motif de craindre pour la sécurité des Canadiens qui peuvent, comme il l'affirme, rentrer au Canada selon leur bon plaisir, le vice-premier ministre s'est-il lui-même assuré, en débattant la question avec les représentants du gouvernement libyen, que le Canada pourrait, s'il le souhaite, envoyer des avions en Libye dans le but de rapatrier les Canadiens qui voudraient rentrer chez eux directement et en toute sécurité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pour répondre à cette question, rien n'indique pour l'instant que nous pourrions être empêchés d'agir ainsi. Si le député a besoin qu'on lui rafraîchisse la mémoire, je vais citer, pour sa gouverne, les propos que le premier ministre a tenus la semaine dernière:

Nous recommandons aux ressortissants canadiens qui se trouvent en Libye de réévaluer attentivement leur situation et de voir s'ils ont des motifs de craindre pour leur sécurité.

Les moyens de transport habituels permettent toujours d'atterrir dans les aéroports commerciaux de la Libye et d'en partir. Il appartient aux Canadiens eux-mêmes de décider si leur situation leur impose de prendre des dispositions.

LA NOUVELLE CONCERNANT L'ATTAQUE PAR LA LIBYE D'INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Est-ce que le

vice-premier ministre a des renseignements concrets à l'effet que la Libye a lancé une attaque de rétorsion contre des installations américaines quelque part en Méditerranée, soit une base de télécommunications au sud de la Sicile?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Des rapports encore non confirmés de façon sûre sont parvenus au gouvernement, Monsieur le Président, à l'effet qu'une petite île située à une soixantaine de kilomètres de Malte, l'île de Lampedusa, aurait été attaquée ainsi que l'installation américaine de télécommunications qui s'y trouve. Les informations non confirmées du gouvernement italien sont confirmées à l'effet qu'il n'y a pas eu de blessés et que l'attaque a été de peu de conséquence.

LA POSSIBILITÉ DE REPRÉSAILLES PAR SUITE DE L'ATTAQUE DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): D'après sa réponse, le vice-premier ministre ne voudrait-il pas reconnaître que l'emploi de la force par les États-Unis peut conduire à des représailles, à des représailles militaires violentes, chose que le président Reagan tient à éviter justement et à laquelle il souhaite mettre fin dans cette région du monde?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne pose pas en hypothèse que les premières informations concernant Lampedusa sont confirmées, ce que l'honorable parlementaire a fait erronément. Permettez-moi de dire que le gouvernement a bien précisé à de nombreuses reprises que le terrorisme, comme le disait le premier ministre dans sa déclaration d'hier, est un mal condamnable, un mal que tous les membres de la communauté internationale doivent chercher à éliminer. C'est exactement ce que les États-Unis cherchaient à faire, et le Canada appuie cet objectif.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES AMENDEMENTS À LA LOI SUR LES BREVETS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le gouvernement a-t-il décidé de retarder le dépôt des modifications à apporter à la loi sur les spécialités pharmaceutiques parce que les ministres de premier plan du gouvernement Mulroney sont finalement arrivés à la conclusion que leur approche sectorielle des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, a sérieusement affaibli le position du Canada?